



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement

Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village
www.etablissement-scolaire-mandement.ch

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement
de Dardagny – La Plaine - Russin**

Judi 7 juin 2012 - 18h00 à 19h30
Salle de direction de l'école de La Plaine

Présents :

Président : Yves Corbat

Secrétaire : Madlen Konrad

Commune de Dardagny : M. Stéphane Carrara

Enseignantes : Anna Carrel-Pharisa
Maurice Morisod
Vivienne Waelti

Représentants des
parents : Anne Gros
Karin Nussberger

Invitée : Mme Murielle Sermet
Mme Sylvie Barral, infirmière

GIAP : Mme Prisca Fuchs

Excusés :

Représentants des
parents : Mme Murielle Ramu
M. Jean-Luc Morel

Commune de Dardagny : Mme Isabelle Guyot

Commune de Russin : Mme Suzanne Serafini

Enseignants : Mme Françoise Haeberlin

Invités : M. Tran
M. Ducommun

1. Bienvenue, accueil

M. Corbat souhaite la bienvenue à chacun et déclare cette séance ouverte.

1.1 Accueil des nouveaux membres

M. Corbat rappelle le principe de la mise en place de l'ordre du jour de la séance, à savoir que chaque membre à la possibilité d'annoncer un point à débattre. Il informe également les nouveaux membres qu'un courriel leur a été envoyé concernant les séances de formation destinées à comprendre le fonctionnement et le rôle du COET

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Année scolaire 2012-2013

La perspective pour l'année scolaire 2012-2013 se présente comme suit : soit une nette augmentation du nombre d'élèves pour Dardagny-La Plaine-Russin et une légère baisse pour les écoles de Satigny.

Dans l'organisation des classes, cela a pour conséquence que les 8 classes fonctionneront en double degré.

L'enveloppe budgétaire attribuée à l'établissement n'a pas permis d'obtenir une manne financière suffisante pour pouvoir ouvrir une classe supplémentaire. Par ailleurs, si l'apport d'une nouvelle classe pouvait répondre favorablement à cette augmentation d'élèves, il aurait été fort probable que nous aurions dû la fermer à la fin de l'année 2012-2013. Une telle option ne serait pas favorable à l'intérêt des élèves. Ainsi et après concertation avec les enseignants, le directeur a décidé de défendre la possibilité d'obtenir un poste d'enseignant supplémentaire à hauteur de 50%. Ce poste sera essentiellement dédié pour la prise en charge des élèves se trouvant en difficultés et le futur enseignant travaillera de manière étroite avec l'équipe en place.

Comme pour l'an passé, le directeur a décidé de reconduire le processus d'annonce des compositions des classes et à cet effet, les parents seront avisés dès mi-juillet par courrier de la classe que fréquentera leur enfant. Il leur sera également remis la liste de la composition de la classe.

2.2 Fêtes des écoles

M. Corbat demande si le programme de la fête est d'ores et déjà établi. Il semblerait que oui. Les RE informe que le cortège commencera à 15h15 et la cérémonie à 16h00.

2.3 Thématiques Coet septembre 2012

M. Corbat annonce que pour la nouvelle législature, le Coet fonctionnera en parallèle avec le PE et celui-ci devra avoir un objectif commun qui liera les 5 écoles que compte l'établissement.

Dans le cas échéant où le Coet souhaiterait prendre part de manière effective au PE, il serait à même de présenter et de conduire une action qui entrerait dans l'objectif global retenu par les enseignants. Le Coet sera consulté et informé régulièrement de l'évolution du prochain PE.

M. Corbat demande si le maintien du jeudi pour les séances Coet convient à tout le monde. Après consultation il est décidé de maintenir les séances ce jour-là.

2.4 Fonctionnement Coet et notions de représentativité

M. Corbat propose qu'il soit donné la possibilité aux RP et à l'infirmière de se présenter auprès des parents d'élèves lors de la soirée parents des écoles. Les enseignants approuvent cette proposition.

Il semblerait que pour les RP cela soit plus difficile, alors le directeur propose que les RP se présentent lors des soirées parents des écoles et qu'ils fassent une brève présentation du rôle du Coet.

Le RE accepte avec enthousiasme cette proposition.

3. Divers

Mme Fuchs explique que les secteurs du GIAP ont été réorganisés et que maintenant les écoles de DLR et Satigny seront liées à celles du secteur du Grand-Saconnex. Elle annonce que M. Ducommun lui succédera.

Mme Fuchs relève que le nombre d'inscrits a doublé en ce qui concerne la fréquentation du parascolaire. De ce fait, il est probable que le GIAP engagera une personne supplémentaire pour le parascolaire. A la question "le nombre d'inscrit peut-il encore augmenter" Mme Fuchs répond que oui, car il y a toujours un nombre d'inscriptions supplémentaires à la rentrée des classes. Elle note que le mardi et le jeudi sont 2 jours très chargés sur tout le canton.

A ce sujet, Mme Fuchs demande s'il était possible d'investir les 2 salles du rez-de-chaussée de l'école de La Plaine pour avoir plus de place pour les enfants dès 16h00?

M. Corbat informe que cela ne sera malheureusement pas possible car l'une des salles est destinée aux travaux manuels et l'autre aux cours d'appui.

M. Carrara propose que soit partagé le local des jeunes et qu'il soit aménagé de façon à être conforme pour les petits (sans danger).

Le directeur propose également de vérifier si le local des travaux manuels pouvait accueillir des enfants pour des activités manuelles. Le problème est de trouver un espace de rangement qui pourrait être utilisé par les animatrices du parascolaire.

M. Corbat demande de recevoir une liste avec le nom des animatrices et éducateur. Il souhaite également recevoir le règlement et la marche à suivre lors de l'absence d'une classe, soit pour course d'école ou autre.

Mme Sylvie Barral, infirmière se présente et se réjouit d'être là. Elle souhaite participer régulièrement à ces séances ce qui lui permettraient d'avoir un lien plus fréquent avec les RP et les Autorités.

M. Corbat informe que le nouveau règlement permet d'avoir des invités permanents ce qui sera le cas pour Mme Sylvie Barral.

Il informe les RP qu'ils peuvent inviter un parent d'élève à une séance pour aborder un sujet souhaité, dans le cadre du Coet. La condition est de vérifier auprès du directeur si le sujet à débattre est en adéquation avec le rôle du Coet.

Mme Gros nous fait un bref résumé de l'émission "Temps Présent" qui mettait en évidence les gestions de crise effectuées par les éducateurs et direction de l'école. Elle demande s'il existe une structure itinérante d'éducateurs afin de pouvoir régler des conflits de façon ponctuelle et venir en appui des enseignants ?

M. Corbat répond qu'il existe bien une structure. Les éducateurs itinérants peuvent être sollicités par la direction de l'établissement. Malheureusement dans le cas d'une école dépourvue d'éducateur comme DLR, la demande doit être formulée de manière anticipée car l'intervention d'un éducateur doit être liée avant tout à une prise en charge de type "suivi" et non pas de type "pompier".

La séance est levée à 19h30 et suivie d'un apéritif.

Le prochain conseil d'établissement reste à être déterminé